



## Sécurité et protection des agents dans l'exercice de leur fonction Groupe de travail du 5 juin 2012

Un groupe de travail sur le thème « Sécurité et protection des agents dans l'exercice de leur fonction » s'est tenu le 5 juin dernier sous la présidence de M. RAMBAL, Directeur adjoint au Directeur Général chargé des questions transverses.

Cette réunion intervenait dans un contexte difficile après l'assassinat d'un inspecteur vérificateur de la DIRCOFI Sud Est. Philippe PARINI, Directeur Général, avait alors pris l'engagement lors de son intervention devant les personnels à Marseille fin février de constituer un groupe de travail relatif à la sécurité des agents.

En l'absence d'évolution du dossier, par courrier du 4 mai 2012, le Syndicat **F.O.-DGFIP** avait rappelé ses engagements au Directeur Général qui a donné suite en convoquant ce groupe de travail le 5 juin 2012.

M. RAMBAL a rappelé en début de séance l'émotion collective du réseau et plus particulièrement des proches et proposé que ce GT soit dédié à la mémoire du collègue disparu dans des circonstances qui ne sont toujours pas élucidées. La police n'excluant aucune piste, l'enquête devrait être assez longue.

L'objectif de cette réunion était de mettre en place une méthode de travail et le calendrier des réunions afin de déboucher avant la fin de l'année sur des actions concrètes en vue d'assurer au maximum la sécurité des personnels sachant que le risque zéro n'existe pas.

L'étendue des missions de la DGFIP recouvre différents « métiers », certains comportant plus de risques que d'autres mais il n'en demeure pas moins que la protection de tous les agents doit être renforcée.

Pour **F.O.-DGFIP**, la réflexion ne doit pas être « saucissonnée » par métier mais plutôt par groupes de métiers et c'est dans ce sens que nous sommes intervenus.

La délégation **F.O.-DGFIP** a demandé l'identification d'un certains nombres de thèmes : Contrôle fiscal, agents itinérants, fonction d'accueil, maniement et transport de fonds et enfin nous avons insisté sur les problèmes posés par l'application de la « charte Marianne » en matière de levée de l'anonymat du fonctionnaire. En effet, cette pratique en arrive à mettre en danger les agents exerçant leurs fonctions dans certaines zones sensibles. Ceux de nos collègues qui habitent dans la zone où ils travaillent sont ainsi trop facilement repérables et sont parfois victimes de menaces par courrier ou téléphone quand ce n'est pas plus grave.

**F.O.-DGFIP** a proposé de relancer la question du pseudonyme qui permettrait aux contribuables d'avoir un interlocuteur identifié tout en préservant la sécurité personnelle de l'agent .

L'administration s'est engagée à étudier cette possibilité .

**F.O.-DGFIP** a également rappelé les actes de malveillance criminelle contre certains de nos sites (tir d'armes à feu, incendies volontaires, bris de vitres, etc...) et les difficultés à exercer certaines missions : contrôle fiscal, contrôle de la redevance, recouvrement forcé. La sécurité est un sujet très sensible et c'est sans doute pourquoi nous sommes rapidement parvenus à un relatif consensus sur la méthode.

La réflexion sera conduite sur deux axes : un transverse et un par groupe de métiers...

M. RAMBAL a indiqué souhaiter une coordination entre le pôle transverse et les pôles métiers, afin d'envoyer rapidement des signaux sur le terrain. Il souhaite mettre en place, ou réactiver, certains dispositifs existants, tels que les fiches de signalement des incidents ou des outils de suivi, ainsi que de faire dresser un état des lieux et informer les agents de leurs droits ,notamment en matière de protection par l'administration.

Enfin, il est envisagé de réfléchir à la communication externe de la part de notre

administration, dans le but d'affirmer la considération et la confiance qu'elle porte à ses agents. Restaurer l'image du fonctionnaire des finances doit apparaître comme un but.

Dans cette optique, il a proposé d'instaurer un GT permanent « sécurité et protection des agents ».

Les agents agressés seront accompagnés dans toutes leur démarches et il sera rappelé aux directions locales que si elle ne peuvent pas déposer de plainte en lieu et place de l'agent victime, elles peuvent se porter partie civile. À l'occasion de la formation à la déontologie, une formation sur les droit du fonctionnaire en matière de protection dans l'exercice de ses fonctions sera également dispensée .

S'agissant de l'organisation des sous GT par groupes de métiers, un calendrier sera présenté pour le mois de septembre et les thèmes suivants seront abordés :

- Contrôle fiscal sur place (organisation du travail, déroulement des procédures, accès aux données et préservation de l'anonymat lors des déplacements en véhicule) et contrôle de la redevance ;
- Agents itinérants autres que ceux du contrôle fiscal : huissiers des Finances publiques, géomètres, enquêteurs ;
- Agents en accueil ou relation avec l'utilisateur : étude sur les phénomènes de massification dans les grosses structures et d'isolement dans les petites pouvant déboucher sur des agressions.

Concernant les questions transverses, trois sous GT seront constitués :

- Protection juridique des agents au sens large (organisation de la protection, remontées d'informations, accompagnement des agents...).
- Protection de l'environnement de travail (bâtiments, sécurisation, espaces de travail, gardiens concierges...).

- Maniement et transports de fonds.

L'objectif affiché de la Direction Générale est de déboucher avant la fin de l'année sur des actions concrètes mais aussi d'engager une réflexion sur du moyen, voire long terme. Le syndicat **F.O.-DGFIP** sera très attentif sur l'ensemble de ces engagements et dans leur suivi.

La délégation **F.O.-DGFIP** a fait connaître que le calendrier et la méthode convenait mais a rappelé qu'il était un peu tard pour se préoccuper de restaurer l'autorité de l'Etat à travers celle du fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions.

Certes les agressions contre les collègues et le vandalisme sur certains sites participent du malaise général de notre société.

Cependant, il n'en demeure pas moins que la meilleure manière de protéger les fonctionnaires est de ne pas laisser des responsables politiques les prendre à partie devant l'opinion publique pour en faire des boucs émissaires, responsables des difficultés de ce pays et de l'aggravation du déficit public, leur faisant perdre ainsi toute crédibilité pour assurer l'exercice de leurs fonctions.

**F.O.-DGFIP** aurait souhaité des réactions plus fortes de notre Direction Générale en terme de communication.

Le chemin sera long et difficile pour effacer tant d'années de mépris affiché et restaurer le rôle et la place des fonctionnaires aux yeux de nos concitoyens.

C'est pourtant une des pistes principales pour assurer la sécurité des agents dans l'exercice de leurs missions .

**F.O.-DGFIP** a, pour terminer, demandé à ce que les conclusions de ces différents travaux soient débattues au niveau du Comité Technique de Réseau, ainsi que devant les Comités Techniques Locaux et Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail.

## BULLETIN D'ADHESION



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu